



Public

Toute personne utilisant, montant et démontant des échafaudages de pied et, en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).



Pré-requis

- ⊕ Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail

Pré-requis Entreprise

Matériel mis à disposition par l'entreprise pour le CER 92 :

- ⊕ Échafaudage de pied conçu pour le montage/démontage en sécurité MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes n'est pas nécessaire), ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire)
- ⊕ Notice de montage de l'échafaudage de pied
- ⊕ Équipements de Protection Individuels (EPI) : Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue anti chute si l'échafaudage n'est pas MDS

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) – réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel



Durée

14 heures sur 2 jours



Lieu

Entreprise ou plateforme technique



Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Connaître les règles élémentaires de sécurité et de bonnes pratiques lors du montage, démontage ou modification d'échafaudages et leur exploitation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages roulants en toute sécurité selon les principes recommandés par la R408



Animation

Formateur Consultant



Méthode pédagogique

Exposés et démonstrations
Exercices



Modalité d'évaluation

Évaluation sommative



Sanction

Attestation de formation



Législation

- Échafaudages : Articles R4323-69 à R4323-80 du Code du Travail
- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du Code du Travail
- Recommandation CNAMTS R408



Tarif(s)

INTER : 490€ HT - INTRA : voir devis



Contenu

- Le travail en hauteur et les risques : les contraintes du site
- Caractéristiques de la réglementation du travail en hauteur
- Les notices d'utilisation
- La compréhension du plan de montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage concerné
- Les risques liés aux opérations
- Les mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets
- Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
- La sécurité lors du montage du démontage ou de la transformation de l'échafaudage concerné
- Autres risques
- Les consignes de sécurité

Pratique

- Montage et démontage d'un échafaudage roulant
- Mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non